RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous
Bourgogne
Franche-Comté

BIENVENUE dans votre RÉSIDENCE 2022 • 2023

LOGEMENT, SERVICES...
TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR !

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE MONTMUZARD MANSART ET BEAUNE

8 avenue Alain Savary
21000 Dijon

#crousBFC | www.crous-bfc.fr

La résidence

Résidences Montmuzard, Mansart et Beaune

PRÉSENTATION DES RÉSIDENCES

Les résidences proposent plusieurs types de logements :

Chambre traditionnelle : 9 m² avec sanitaires et cuisines collectives 161 € (250 € pour la résidence Maret)

Chambre confort : chambre de 10 m² avec sanitaires individuels (cabine tri-fonction : douche-toilettes-lavabo) et cuisine en commun à l'étage du bâtiment - 254 € par mois

Studette : 18 m² avec kitchenette et cabine tri-fonction : douche-toilettes-lavabo - 331 € par mois

Appartement avec salle de bain et coin cuisine de 18 m² à 49 m² : T1 - T1 bis - T2 - colocation possible pour T1bis et T2.

Toutes les chambres sont équipées d'un réfrigérateur, d'une couverture, d'une alaise, d'une housse de matelas.

Le linge de lit n'est pas fourni.

Les appartements sont équipés d'un réfrigérateur et d'une housse de matelas. Les charges et la connexion wifi sont incluses dans tous nos logements, sauf dans les appartements où le contrat de fourniture d'électricité est à votre charge.

Vous pourrez obtenir toutes les informations complémentaires sur le site internet www.energie-info.fr ou au 0 800 112 212

HORAIRES D'ACCUEIL / CONTACTS

L'accueil se situe au bâtiment Bossuet et est ouvert toute l'année, de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés.

Le personnel d'accueil se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à la vie dans la résidence (informations, réparations, etc.).

Contacts :

Tél : 03 45 34 85 83
pole-hebergement-dijon@crous-bfc.fr

La résidence

COMMENT OBTENIR UN LOGEMENT

1. Je constitue un D.S.E (dossier social étudiant) de janvier à mai. Cette démarche est obligatoire pour effectuer une demande de bourse et/ ou de logement.
Voir www.messervices.etudiant.gouv.fr
2. Je cherche un logement via www.messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique «Trouver un logement» à partir du mois de mars.
Cette procédure ne concerne pas les étudiants internationaux présents à Besançon dans le cadre d'un échange universitaire, qui doivent se tourner vers la direction des relations internationales (DRI) de l'Université de Franche-Comté.
Tous les étudiants, y compris les étudiants internationaux, sont tenus de souscrire à une assurance habitation pour leur logement. Vous pouvez en obtenir une auprès de votre banque ou d'un organisme d'assurance.
Votre logement vous est attribué à compter du 1er septembre.
Le dossier administratif que vous devrez renvoyer indiquera la date à partir de laquelle la résidence pourra vous accueillir.
Attention : votre logement est attribué pour une année universitaire. Pour renouveler votre droit d'occupation pour l'année suivante, vous devrez être à jour dans le paiement de votre loyer et constituer un nouveau dossier social étudiant sur le site internet du 15 janvier au 15 mai, rubrique « Demande de DSE » : www.messervices.etudiant.gouv.fr et aussi une demande de renouvellement via Cité'U.
Un seul numéro de téléphone :09.69.39.19.19.

À VOTRE ARRIVÉE

Vous effectuerez l'état des lieux d'entrée en prenant rendez-vous auprès de l'agent présent au sein du bâtiment dans les huit jours au plus tard suivant la date de votre arrivée.
La caution solidaire est obligatoire. A défaut, vous pouvez bénéficier de la garantie Visale sur :
messervices.etudiant.gouv.fr
Rubrique « trouver un logement ».

REMISE DES CLÉS

Etape 1 : prendre rendez-vous sur **messervices.etudiant.gouv.fr** rubrique «prendre rendez-vous avec le Crous»
Etape 2 : le jour du rendez-vous, se présenter :
- Au pôle hébergement pour les résidences Montmuzard Beaune Appartements
- À la loge pavillon Auxerre pour la résidence Mansart
- À la loge Maret pour la résidence Maret

PAIEMENT DU LOYER

Le paiement du loyer se fait en ligne à l'adresse :
messervices.etudiant.gouv.fr
Clic sur « Connexion » ou « Inscription ». Ce mode de paiement est facile, sécurisé et disponible 24h/24, 7j/7.
Le règlement du loyer se fait avant le 12 du mois en cours.

La résidence

PROPRETÉ : TRI DES DÉCHETS

Vos déchets devront être obligatoirement descendus dans le local poubelles situé au sous-sol du bâtiment et dans les chalets, merci de respecter le tri :

- Bacs à couvercle jaune : déposer vos déchets recyclables (bouteilles en plastique, papier, carton, canettes en aluminium, boîtes de conserve…) en VRAC pas dans un sac.

- Bacs à couvercle gris : déposer vos ordures ménagères (restes de repas, pots de yaourts, pots de crème, barquettes en polystyrène, films et sacs en plastique…) dans un sac poubelle bien fermé.

Les emballages en verre (pots, bouteilles et bocaux en verre) devront être déposés en vrac dans le point d'apport le plus proche situé sur le campus.

Plus d'informations sur les consignes de tri sur **www.trionsnosdechetsdijon.fr**.

Merci de ne pas accrocher les sacs poubelles, quel que soit le contenu, aux fenêtres de la chambre ni de les déposer devant la porte d'entrée du logement, dans les cuisinettes, couloirs, escaliers ou issues de secours.

Il est interdit de jeter les détritus par les fenêtres.

MÉNAGE

Le ménage de votre logement est à votre charge, veillez à l'entretenir régulièrement. Des heures de ménage seront facturées lors de votre état des lieux de sortie au cas où le logement ne serait pas rendu propre ou serait dégradé (facturation : 25 € / heure).
Les cuisines communes se trouvent à tous les étages des bâtiments pour les chambres traditionnelles et confort. Pour le bien-être de tous, elles doivent rester propres. Les dégradations éventuelles seront facturées au résident.

SÉCURITÉ

Aucun animal ne sera toléré. Le responsable du pôle hébergement pourra autoriser les personnels des résidences à procéder à des contrôles de sécurité et de salubrité dans les logements.

Toute personne résidant dans les logements s'engage à lire, à approuver, à signer et à respecter le règlement intérieur applicable aux résidences gérées par le Crous Bourgogne-Franche-Comté.

ÉQUIPEMENT

Aucun appareil électrique ou à gaz n'est autorisé dans votre chambre, à l'exception des :
radios, cafetières, bouilloires, télévision, ordinateurs, micro-ondes, radios-réveils. Les barbecues sont interdits dans les espaces verts.

La résidence

PRÉAVIS DE DÉPART 1 MOIS AVANT VOTRE DÉPART

Avant votre départ définitif, vous devez remettre à l'accueil du pôle hébergement :
- un préavis de départ respectant un délai d'un mois civil, disponible en ligne et à l'accueil (voir ci-dessous).
- un RIB en format SEPA (Single Euro Payments Area)

ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

Les départs se font du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h. A l'issue de l'état des lieux, l'agent du Crous conserve les clés du logement. Le résident n'y a donc plus accès.
Il n'y a pas de départ les week-end et jours fériés.
Prendre Rendez-vous sur :
messervices.etudiant.gouv.fr
Rubrique « Prendre RDV avec le Crous ».

REMBOURSEMENT DU DÉPÔT DE GARANTIE

Après votre départ, le secrétariat effectuera par virement bancaire :
- le remboursement de votre dépôt de garantie si votre logement est en bon état ;
- le remboursement des aides au logement (APL-ALS) si vous êtes allocataire.

Le personnel de la résidence se tient à votre disposition pour toute question.

COURRIER

Il est distribué du lundi au vendredi dans vos boîtes aux lettres ou dans votre logement.
Pour les colis, prévoir une livraison en point relais.

Veillez à bien informer vos correspondants de votre départ. Le courrier, après un départ, n'est ni conservé, ni envoyé à la nouvelle adresse. La résidence le réexpédie à l'envoyeur. Ne demandez pas un suivi du courrier par La Poste, ce service est payant mais n'est pas effectif pour la résidence universitaire.

ENTRETIEN

Les agents de services assurent le nettoyage des parties communes des bâtiments : couloirs, salles communes et cuisines dans les bâtiments de la résidence.
L'entretien de votre chambre est à votre charge.
En cas de problème technique ou pour demander l'intervention d'un agent de maintenance, merci de compléter le formulaire dédié et le déposer à l'accueil du pôle hébergement. Un agent d'entretien interviendra alors pour effectuer la réparation.

Les services

LAVERIES

Des laveries sont à votre disposition : bâtiment De Brosses à Montmuzard, résidence Beaune, résidence Maret et bâtiment Nevers à Mansart. Paiement par carte bancaire et carte Izly.
Les laveries sont ouvertes tous les jours de 6h à 22h.

RESTAURATION

Les restaurants universitaires (Resto U') situés sur le Campus sont ouverts du lundi au vendredi :

Montmuzard
Tramway T1 : arrêt Erasme
Bus Corol : arrêt fac de sciences.
Restaurant : 11h30-13h30
Cafétéria des sports à la maison des sports : 11h30 - 13h30
Cafétéria IUT bd Petitjean : 11h30 - 13h30
Cafétéria Gabriel 6 bd Gabriel : 11h30 - 13h30

Mansart restaurant universitaire et cafétéria
Bus L5 et Pleine lune (arrêt Mansart)
Bus Corol (arrêt Facultés des Lettres).
Restaurant : 11h30 - 13h30 et 18h30 20h00
Chaque étudiant reçoit un Pass'UBFC au moment de son inscription dans son établissement.

Ce dernier sert de moyen de paiement dans les restaurants et est à recharger dans les Resto U' ou en ligne :
www.izly.fr

BED & CROUS

Si un étudiant ou un enseignant souhaite loger entre une nuit et un mois en résidence universitaire, au meilleur prix, il pourra effectuer sa réservation en ligne, en quelques clics seulement.
Il peut se connecter sur Bed&Crous
www.bedandcrous.com
La plateforme Bed&Crous est disponible 24h/24, et assure des réservations jusqu'à 6 mois à l'avance.

SERVICE SOCIAL

Des assistants sociaux vous reçoivent sur rendez-vous en cas de besoin. Leurs bureaux sont situés à la Division de la Vie Étudiante, 6B rue recteur Marcel Bouchard.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat du service social ou sur **messervices.etudiant.gouv.fr**, rubrique « Prendre RDV avec le Crous ».

Dans la résidence

SALLES DE CONVIVIALITÉ : MANSART ET BEAUNE

Vous disposez d'une cuisine de convivialité située au rez-de-chaussée du bâtiment Beaune et Autun. La clé pourra être empruntée à l'accueil des résidences auprès de l'agent d'accueil.

SALLE DE DÉTENTE

Située à la résidence Beaune cette salle est destinée aux animations et aux moments conviviaux. (TV, jeux de société et babyfoot sont à l'honneur) Réservée aux résidents, ouverture à la demande auprès des agents d'accueil ou veilleur de nuit. D'autres salles de convivialité sont à la disposition des résidents aux bâtiments Rimbaud et Autun.

GARAGES À VÉLO

Vous disposez de garages à vélo aux bâtiments suivants : Beaune. Les clés sont à demander à la réception de la résidence. Au niveau des autres bâtiments des supports vélos peuvent être utilisés à cet effet.

STUDIO BEAUNE

Ce studio est à votre disposition pour toute pratique musicale : réservation de la salle sur demande auprès du secrétariat de la résidence Beaune.

ESPACES DE TRAVAIL

Les résidences mettent à votre disposition des salles de travail dans la plupart des bâtiments : ouverture de 6h à 22h30.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

La résidence Mansart est dotée de plusieurs terrains de sport : city / tables ping pong / basket ball / tennis / terrains de pétanque.
S'adresser à l'accueil de la résidence Mansart pavillon Macon.

AIDE AU PROJETS

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour pouvoir prétendre à ce dispositif, le projet :

- Doit être d'initiative étudiante
- Ne doit pas relever du cursus universitaire
- Doit justifier d'un impact significatif sur la communauté étudiante
- Doit présenter un budget prévisionnel équilibré et des cofinanceurs
- Ne doit pas avoir déjà été réalisé au moment du passage devant la commission

LE THÉÂTRE MANSART

Implanté sur le campus dijonnais, les associations étudiantes ont naturellement trouvé dans ce lieu du Crous Bourgogne Franche-Comté, un espace de réflexion, de travail, de création et de partage. Un lien fort et indéniable est également tissé au-delà des appartenances de territoire.

Ainsi, nombre de jeunes artistes et de jeunes compagnies, d'acteurs de la vie culturelle de la région trouvent au Théâtre Mansart des opportunités de résidence et de rencontres. Une passerelle se crée entre la ville et le campus, pour faire de Mansart un espace d'expressions nouvelles.

Retrouvez la Programmation sur **http://www.crous-bfc.fr** (rubrique culture)

JOBS ÉTUDIANTS

Une conseillère est à votre disposition si vous souhaitez chercher des offres d'emploi, trouver une entreprise, rédiger votre CV et votre lettre de motivation, préparer des entretiens de recrutement.

Pour la contacter : **jobetudiant@crous-bfc.fr** ou au 03.81.48.46.31.

BOURSES & LOGEMENT (INCLUS LE RENOUVELLEMENT DE LOGEMENT)

Le service du dossier social étudiant (DSE) gère les bourses.

Attention : votre logement est attribué pour une année universitaire. Pour renouveler votre droit d'occupation pour la prochaine année universitaire, vous devrez être à jour sur le paiement de votre loyer et constituer un nouveau dossier social étudiant sur le site internet du 15 janvier au 15 mai, rubrique « Demande de DSE» :

www.etudiant.gouv.fr ou
messervices.etudiant.gouv.fr

Un seul numéro de téléphone :
09.69.39.19.19

AIDES FINANCIÈRES POUR LE LOYER

Les allocations logement sont versées directement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au Crous BFC !
Pour les chambres et studettes : allocation logement à caractère social (ALS).
Pour les appartements : aide personnalisée au logement (APL). Pour ne pas perdre vos droits, faites votre demande d'aide au logement dès votre entrée dans les lieux sur **www.caf.fr.**
Le droit à une aide au logement est ouvert, en principe, dans le mois suivant votre emménagement.
N'hésitez pas à faire une simulation de vos droits sur le site internet de la CAF, le montant de l'allocation dépend de votre situation personnelle (boursier ou non, situation familiale, ...).
Plus d'informations au service « Contact étudiants » au 0 810 29 29 29 ou sur **www.facebook.com/cafetudiants.**
L'attestation demandée par la CAF est à télécharger sur le site **messervices.etudiant.gouv.fr**, rubrique « Cité U ».

HAPPSY HOURS PAR L'ASSOCIATION APSYTUDE

Consultation gratuite et individuelle avec un psychologue.
Pour prendre rendez-vous : 06.27.86.91.83 ou **rdv.apsytude@gmail.com** ou via **www.apsytude.com**
Le mercredi de 18h à 21h au rez-de-chaussée du Bâtiment Saint Bernard Résidence Montmuzard et le mardi de 18h à 21h à la résidence Maret.

CENTRE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ UNIVERSITAIRE CPSU DIJON

Vous pourrez consulter un médecin généraliste, un médecin psychiatre, une gynécologue, des infirmières, un psychologue, une conseillère conjugale ou une équipe détachée du CEGIDD (Centre Gratuit d'Information de Diagnostic et de Dépistage des infections sexuellement transmissibles).
CONTACT : 6a, rue du Recteur Marcel Bouchard - Dijon
Tél. : 03-80-39-51-53
Fax : 03-80-39-51-58
medecine-preventive@u-bourgogne.fr

AIDE POUR TROUVER UN GARANT

La garantie Visale, un service proposé par Action Logement, offre à tous les étudiants majeurs, sans condition de ressources, une caution locative gratuite pour tout type de logement.
Visale se porte garant auprès de votre bailleur, une solution simple et accessible sur **messervices.etudiant.gouv.fr,** rubrique « Visale Votre garant ».

Plan du campus
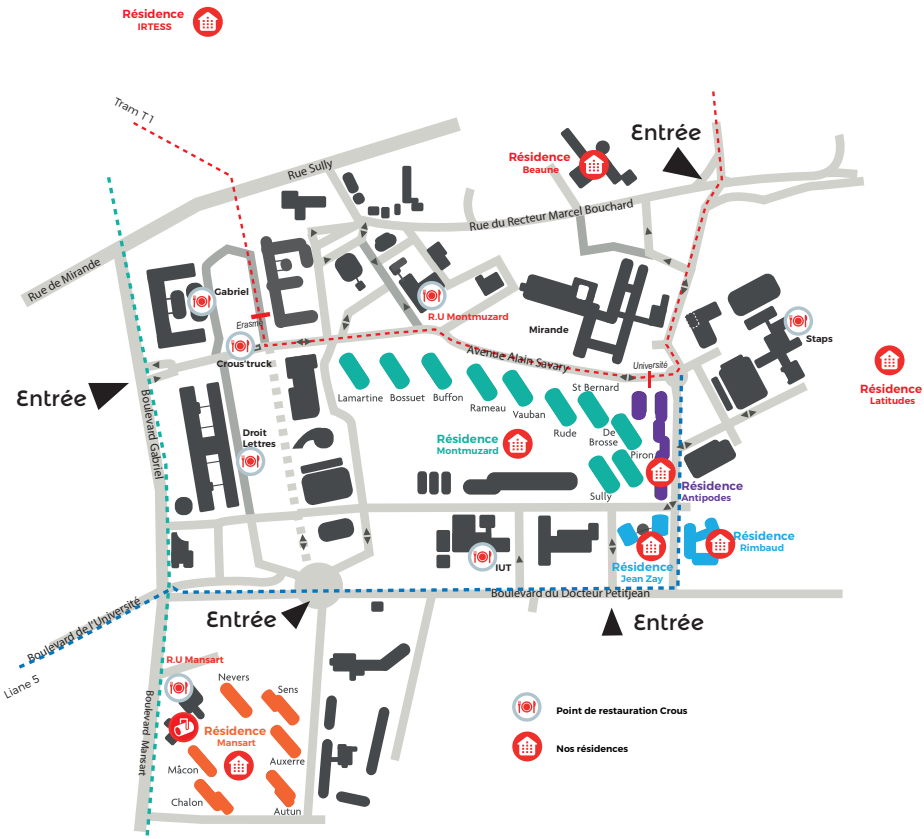
PLAN DU CAMPUS DE DIJON